

Travail en espace clos – puits d'accès, voûtes de câbles, abris

Arrêtez, Observer, Agissez prudemment !



Il est dit à l'article 297 du RSST (CSST) que seulement les personnes qualifiées peuvent accéder à un espace clos, précisant que personne qualifiée veut dire une personne qui, en raison de ses connaissances, de sa formation ou de son expérience, est en mesure d'identifier, d'évaluer et de contrôler les dangers relatifs à un espace clos. Pour travailler dans un espace considéré clos, il faut une attestation de connaissances.

La présente formation vous procure cette attestation, mais elle va plus loin en vous informant des obligations de chaque intervenant et des outils à l'interne, qui assureront la conformité de l'entreprise.

L'objectif de cette formation est :

- assurer ou confirmer les procédures d'opération pour un travail en Espace Clos ;
- assurer les connaissances et les compétences de tous les travailleurs concernées par cette procédure ;
- procurer une attestation de connaissances au travailleur et rend conforme l'entreprise aux termes des lois, normes et règlements.

En résumé cette formation inclut les éléments suivants :

- Identification et définition d'un Espace Clos dans vos environnements de travail ;
- Les risques et dangers à l'intérieur d'un E.C. ;
- Les procédures à suivre à l'accès d'un E.C. – *autorisations, permis d'entrée* ;
- Les rôles des travailleurs, des contrôleurs et surveillants lors de travaux en E.C. ;
- L'obligation et l'importance de faire une analyse de risques avant de débiter un travail ;
- Les Equipements de protection individuelle à utiliser et la façon de le faire ;
- La fiche technique des risques et dangers, du plan de sauvetage et des mesures d'urgence pour vos E.C. ;
- Les moyens et les mesures de contrôle – *équipements, ventilation, étapes à suivre* ;
- Les mesures de sauvetage – *planification, équipements à utiliser* ;
- La signalisation routière ;
- Un test écrit de compréhension.

Une formation complète de 8 heures, par 6 heures théoriques et de 2 heures de pratique.

La validation des connaissances est appuyée d'un test théorique et d'un test pratique.

- ✓ Cette formation est obligatoire pour tous les travailleurs et gestionnaires qui doivent accéder à un puits d'accès.
- ✓ Cette formation procure une attestation de connaissances pour une période de 3 ans au participant.
- ✓ Elle procure également un certificat en SST à l'entreprise.

Travail en espace clos – puits d'accès, voûtes de câbles, abris

Conditions en vigueur mise à jour : janvier 2016

durée de la formation	8 heures – théorie et pratique
nombre de participants	4 à 12 participants, provenant de votre entreprise ou pouvant être jumeler à d'autres participants de d'autres entreprises.
où	- Chez le client. - des frais de déplacement de 50¢/km pourraient être facturés, si la formation se donne à plus de 50 KM de Montréal (100 km aller-retour).
quand	Du lundi au samedi, selon la convenance.
coût	185\$ par participant, payable la journée de formation. ~ prix avantageux si vous formez votre groupe ~
pré-requis nécessaire	- selon vos procédures ou selon celles du maître d'œuvre ; - prévoir que sur tous les chantiers de construction, l'attestation ASP Construction est requise et obligatoire pour entrer sur le chantier ; - La formation sur les produits dangereux et le système SIMDUT est requise.
objectifs de la formation	- Connaître les normes de travail en Espace Clos chez Bell Canada, de la CSST, de l'ASP Construction, Règlement canadien sur la SST (Travail Canada) ; - Les types de puits d'accès et leurs environnements ; - Planifier les travaux et analyser les risques avant de débiter les travaux ; - Avoir un plan de sauvetage ; - Avoir un plan de signalisation routière ; - Travailler de façon sécuritaire dans un Espace Clos ; - Fournir une attestation de compétences au participant.
contenu de la formation	La formation traite des sujets suivants : - Responsabilités selon les lois et règlements – C21, CSST ; - Droit de refus du travailleur ; - Définition d'un Espace Clos, selon la CSST, Normes de Travail Canada ; - Dangers atmosphériques potentiels et mesures de contrôle – technique de détection et de ventilation des gaz ; - L'obligation de faire une analyse de risques pour reconnaître et détecter les risques avant de débiter un travail, autorisations et permis de travail ; - Procédure de travail aux installations exposées, , étapes à suivre, (eaux polluées, déchets, seringues, atmosphères gaz, etc.) ; - Les Équipements de Protection Individuelle obligatoires – comment les maintenir en bonne état ; - Les équipements et matériel requis pour travailler en espace clos ; - Planifier et exécuter une entrée sécuritaire – procédure, étapes ; - Les systèmes de communication ; - La signalisation routière ; - Les mesures de sauvetage ; - Test écrit.

Travail en espace clos – puits d'accès, voûtes de câbles, abris

	La formation inclut : • deux affiches plastifiées, une pour les mesures de sauvetage et l'autre pour la signalisation routière lors de travaux en bordure d'une route ; • Le cahier du participant, les procédures de travail et les directives au plan de sauvetage et de signalisation routière.
attestation de connaissances acquises	• Chaque participant reçoit une carte porte-monnaie d'attestation des connaissances acquises et nécessaires, pour accéder et/ou exécuter un travail dans un espace clos. Un rappel à cette formation est recommandé aux 3 ans ; • L'entreprise reçoit un certificat pour son implication et son encouragement à la Santé et Sécurité au Travail, et le cahier du gestionnaire (aide-mémoire) qui est un résumé des normes et directives pour exécuter un travail en espace clos de façon sécuritaire.
soutien professionnel	• Vous bénéficiez de notre ligne téléphonique ACCÈS-INFO gratuitement pendant toute la période de l'attestation de vos techniciens. • Vous bénéficiez également des mises à jour sur le sujet de cette formation et des conseils en gestion SST gratuitement pendant toute la période de l'attestation de vos techniciens.

Si vous désirez des informations additionnelles sur le contenu de cette formation, sur mes honoraires, ou pour vous inscrire à cette formation, SVP me contacter au 514-754-2336.

NOTE :

André Rousseau est formateur agréé d'Emploi Québec, pour le soutien au développement de la main-d'œuvre. Une formation communiquée par un formateur agréé en Gestion de Santé et Sécurité au Travail, vous permet d'inclure les frais de cette formation à votre obligation annuelle de formation auprès de vos employés. De plus, cette formation, de même que les services d'un professionnel formateur agréé, pourrait vous donner droit à des subventions financières du gouvernement du Québec. Ce pourrait être pour une formation, un suivi, un coaching, un mentorat ou toute autre forme d'aide directe à un ou plusieurs gestionnaires d'une entreprise pour le soutien au développement de compétences. Votre centre régional d'Emploi-Québec peut vous guider dans une telle démarche de demande d'aide financière à mes services, sous forme de subvention.

